

Décision

Générale

colonial

Décision n° 835 du 24 juin 1953 :

n° 835

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 juin 1953

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro

1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

Pendant l'absence de M. Marcel Rabibizaka, commis greffier, commissaire-priseur, les fonctions de commissaire-priseur seront assurées par M. Rakotonaivo (Philippe), écrivain-interprète principal du cadre spécial de Madagascar, commis greffier par intérim. Avant d'entrer en fonctions, M. Rakotonaivo (Philippe) prètera le serment prescrit par la loi.